

# ETUDES TOULOISES



HISTOIRE  
DES MAISONS CLOUËS  
DE TOULOUSE

089

GERARD HOWARD



PRIX : 35 FRANCS

# HISTOIRE DES MAISONS CLOSES DE TOUL

---

## PREAMBULE

Lorsqu'un ami me fait l'honneur de franchir le seuil de ma demeure, inmanquablement il s'enquiert de la provenance de deux têtes d'angelots qui décorent la montée d'escalier. Non sans malice, je suscite son avis, et n'obtiens jamais de réponse ! Je fais, alors, remarquer à mon ami, qu'un des angelots lève les yeux au ciel, alors que l'autre les ferme; c'est, tout simplement, pour ne pas voir le spectacle qui se déroulait devant eux, là où ils se trouvaient à l'origine, à l'instar de certaines figures féminines de la statuaire érotique des temples de Khajuraho, en Inde, qui se cachent la face, évitant ainsi de poser leur regard sur certaines scènes à finalité procréatrice. C'est que mes deux statues, offertes par un ami, proviennent d'une des maisons closes de Toul qui avait pignon sur rue, à la Monnaie.

J'ai voulu connaître, par le menu, mais avec l'oeil de l'historien, le milieu où vivaient ces deux petites têtes de plâtre. C'est ce qui m'a poussé à enquêter sur ce sujet.

Je dois avouer que dans les années soixante, bien avant qu'on m'ait fait cet étonnant cadeau, j'ai côtoyé, pendant cinq ans, un couple dont la femme avait été tenancière d'une maison de tolérance de la rue de la Monnaie à Toul.

Ces personnes venaient, chaque jour, prendre l'apéritif dans le restaurant que tenaient mes parents. Le mari, surnommé "Gugus", évoquait, souvent, l'époque

où prospéraient les maisons closes de Toul. Il me racontait alors comment il gérait "sa maison", le recrutement des pensionnaires, le coup de poing qu'il était amené à donner, de temps à autre, contre des clients indésirables, etc... Après l'avoir revu, voici quelques mois, j'ai craint que ses souvenirs fussent de seconde main, car il était venu s'établir à Toul quelques années avant la fermeture des maisons de tolérances. J'ai pensé qu'il voulait épater l'adolescent que j'étais alors. Avait-il besoin de cela, lui qui avait fait vingt-cinq ans de "coloniale" et dont les états de services et les décorations avaient bien plus de valeur que la pseudo-vie d'un "taulier". En revanche son épouse, "Madame Paulette", avait bien géré le 12 de la rue de la Monnaie; mais nous en reparlerons.

## SIMONE

Quel témoignage plus réaliste que celui d'une ancienne pensionnaire d'une de ces maisons ? Mais comment aborder le sujet d'autant que la dame, assez âgée, ignorait que je savais. Avec, je le reconnais, peu de scrupule et par des chemins détournés, j'amène la conversation sur la rue de la Monnaie, et je lui pose la question : Savait-elle le commerce qui s'y déroulait ? Avait-elle même quelques souvenirs ou anecdotes ?

-Tu parles si je connais ! J'étais toute gamine quand j'y suis allée pour la première fois; j'ai bien connu Madame Paulette et son mari, l'Edouard, un grand noir, un costaud poli avec les dames, généreux avec les pauvres et gentil avec les

les gosses. Et avec ça, toujours sapé comme un prince; ah il avait de l'allure le patron du 12 de la rue de la Monnaie, même qu'il avait des dents en or et une "Traction".

Je tiens le bon bout, pensais-je, il ne me reste plus qu'à tirer doucement sur le fil. J'essaie alors de planter le décor, et pose ma première question :

-C'était comment à l'intérieur ?

-Oh ! tout simple ! quelques escaliers pour arriver à un long couloir : à droite, le bureau de la patronne. Ah ! qu'elle était belle cette pièce avec ses murs recouverts de tapisserie, pas du papier mais de la vraie tapisserie. Je me rappelle, elle représentait une scène qui se déroulait à Venise. Sur les autres murs, des scènes de chasse. Le plafond était décoré, à chaque coin, d'un médaillon avec une tête de femme.

-Et le salon ? demandai-je.

-Comme dans un café, avec un comptoir, des tables, des chaises. Ah ! il y avait un petit singe, puis un phonographe.

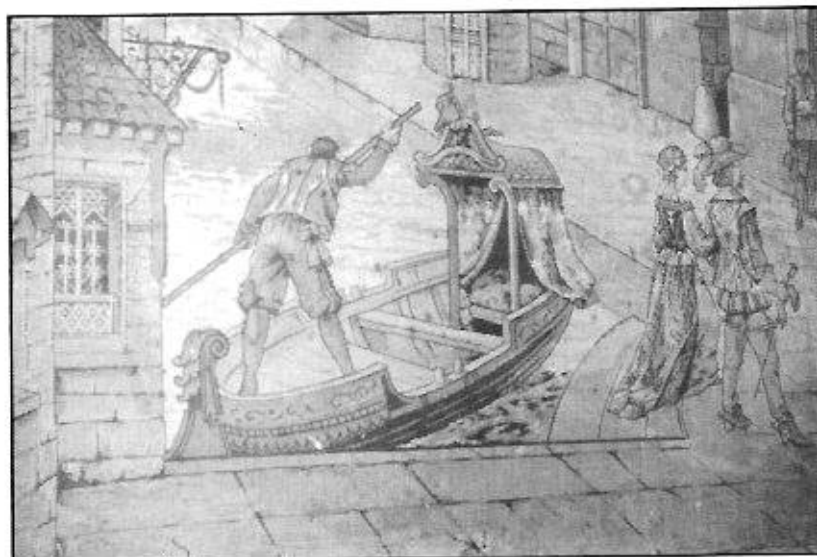
Trop pressé, peut-être, je m'enquis des chambres :

-Alors là, je ne sais pas, je ne les ai jamais vues.

-Comment, vous ne les avez jamais vues !



Tapisserie d'origine décorant les murs d'un salon de la maison de tolérance du 12 de la rue de la Monnaie.



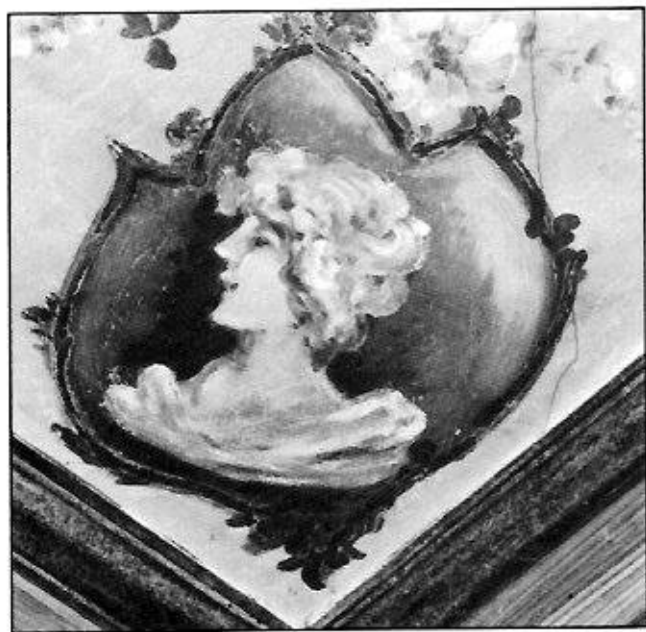


-Ben non, il y avait que les filles et les clients qui montaient. Moi, j'étais gamine, je venais juste au 12 faire les courses à Madame Paulette. Elle était gentille la patronne. Pour ça non, je n'ai jamais vu les chambres; les filles aussi, elles étaient gentilles, ma mère n'aurait pas voulu que je monte, des fois qu'on pense que ...!

Et voilà, par mon impatience et ma maladresse, je venais de me priver d'un témoignage de première main. J'aurais, peut-être, pu lui dire que je connaissais son passé, mais je respectai sa volonté, d'autant qu'elle répondait, non pas par un refus de reconnaître qu'elle fût une prostituée, mais parce qu'elle avait travaillé comme clandestine, ponctuellement, sans être déclarée. C'est ce que m'apprit un homme qui, pendant un an ou deux, seconda la tenancière de la maison en

question. Simone avait tout simplement peur, bien qu'ayant dépassé les soixante-dix-huit ans, que la police lui cherchât des ennuis. Elle reconnut toutefois, implicitement, avoir travaillé en maison à Nancy. Après la fermeture des maisons closes, elle se maria et eut une vie sans histoire. Ce qui me frappa, pendant notre entretien, ce fut sa jeunesse d'esprit, le décalage entre le vocabulaire dont elle usait et son âge; le ton lui aussi, n'était pas celui d'une grand'mère. Il s'apparentait plus à celui d'une Arlety, dans ses films d'avant-guerre.

Elle me raconta, tout de même quelques anecdotes. Elle évoqua Maurice, un éleveur de porcs, qui venait régulièrement une fois par trimestre. Fidèle, il montait toujours avec la même fille, une Parisienne, rousse et bouclée, très distinguée d'après Simone. A chaque



*Deux des quatre médaillons qui ornaient le salon.*

visite, Maurice offrait un petit cadeau à Madame Paulette, qu'elle ne volait pas, tant elle avait peur de Maurice, non pas qu'il fut violent, mais ses craintes étaient d'ordre médical. Elle redoutait, tout simplement, que le coeur du gros Maurice ne "lâche" durant les ébats. Aussi, lorsqu'il disparaissait dans l'escalier avec la fille, elle avalait un Dubonnet, histoire de se donner du courage. Quand le couple redescendait, c'est lui qui prenait un spiritueux :

-C'est pour me remonter, plaisantait-il. (En 1895, il était interdit de vendre, ou même d'offrir, toute boisson alcoolisée dans les maisons closes de Toul, sous peine de fermeture). Maurice était aussi écarlate que la patronne était pâle. Perfide, Jackie murmurait à sa voisine :

-Raté, ça sera peut-être pour le prochain coup.

Simone :

-Je me demande s'il n'a pas claqué dans une taule, une belle fin tout de même, quoique celui-là c'était pas un obsédé. Quatre ou cinq fois par an, on peut pas dire qu'il était tourmenté par la chose ! C'est pas comme ce gros salin-gre de P'iot. Plein aux as, il a laissé autant de biftons au "12" qu'un évêque aurait pu en bénir. A chaque fois qu'il venait, il essayait toujours de me coincer pour me tripoter. Juré, une fois je lui ai mis une baffe. Il demandait toujours s'il y avait une nouvelle. C'est égal. Il a tout de même fini sur la paille, tout y a passé, l'entreprise, la maison, les terrains. Tout que j'te dis ! Sa femme a demandé le divorce et le P'iot s'est retrouvé homme d'entretien dans un grand magasin, lui qui avait eu jusqu'à quinze ouvrières, et tout ça pour des putes.

Devant une telle réflexion, je restai coi.

-T'es pas d'accord, me dit-elle.

-Si, si, m'empressai-je de répondre.

Etonnante tout de même la moralité de Simone.

-Note bien ! La plupart, c'étaient

des cochons. J'te parle pas des pioupious ou des jeunots qui venaient se dégourdir, mais des vieux, des vicelars qui venaient se faire reluire à peu de frais. Tiens, on avait un beau brin de fille, une Luxembourgeoise, à peine vingt-deux berges, elle avait des yeux tant soit peu que tu t'y penchais, t'y voyais le printemps. Et bien j'te jure, c'est pas les petits oiseaux qui z'yeutaient les clients, c'est moche tout de même, une belle fille comme ça elle aurait pu être vendeuse aux Magasins Réunis et non pute dans un claque ; faut dire qu'elle aimait l'argent. Ah la garce ! une fois elle a piqué des pièces dans la caisse. Le patron l'a larguée dans un autre bordel, j'crois que si les maisons existaient toujours, elle paierait encore l'amende qu'on lui a collée. Ah ! il y avait des teignes. Mais en général c'étaient des pauvres filles. J'te le dis, moi, c'est pas dans le turbin qu'on se fait du blé, les tauliers, les Julots oui, mais pas les putes.

Simone me proposa une bière, elle m'accompagna avec un verre de vin et dit en trinquant :

-Allez, au bon vieux temps.

Elle venait de faire abstraction des trente années qui nous séparaient, oubliant que je n'avais pas connu l'époque dans laquelle elle m'entraînait.

-Oui, oui, des pauvres filles, même si quelques-unes s'en sont sorties.

Simone me raconta alors l'histoire de Yolande, une prostituée sur le déclin. Véritable pocharde, ses charmes outragés par l'alcool lui permettaient à peine de survivre. Aussi, l'homme avec qui elle vivait lui menait la vie dure. Un jour, le visage plus tuméfié qu'à l'habitude, Yolande vint trouver refuge chez Madame Paulette. Cette dernière accepta de la prendre à son service, non pas en tant que pensionnaire -Yolande n'était plus le genre de la maison-, mais comme bonne à tout faire. Sa nouvelle situation n'eut pas d'effet sur son comportement. Poussée par je ne sais quelle volonté destructrice, Yolande buvait autant, sinon plus, que lorsqu'elle était avec

son homme. Un jour, Madame Paulette, excédée, la menaça de la mettre à la porte. Elles avaient à peu près le même âge. Paulette lui en fit la remarque, Yolande, entre deux vins, lui répliqua et les deux femmes engagèrent un véritable pugilat verbal.

Simone dit, dans son langage imagé :

-Moi, je ne mouftais pas dans les cas-là. Vaut mieux écraser pépère et attendre une éclaircie !

Enfin, contre toute attente, la patronne se dirigea vers le comptoir, prit quelques billets dans le tiroir-caisse, appela la sous-maîtresse et ordonna :

-Fais-lui prendre un bain, conduis-la chez le coiffeur et achète-lui une robe.

Le soir, Yolande vint s'asseoir dans le salon avec le patron. Les clients la saluèrent : pas un ne l'avait reconnue. Les propos violents et blessants de Madame Paulette avaient-ils déclenché le fameux déclic que les anciens alcooliques reconnaissent avoir ressenti avant d'accepter l'abstinence totale ? Toujours est-il qu'elle cessa de boire. Dans le mois qui suivit, elle fit la connaissance d'un militaire en fin de carrière. Lorsqu'il prit sa retraite, il emmena Yolande, et quelques mois après, Madame Paulette reçut un faire-part de mariage...

-Au moins, elle a eu sa chance, conclut Simone, c'est pas comme la pauvre Suzy, une belle gosse qui travaillait comme serveuse dans un bar et tapinait à l'occase. Et Simone me raconta son histoire. Un jour, elle rencontra un militaire américain. Ils décidèrent de se mettre en ménage. Une chanson de l'époque "Wake up little Suzy" était à l'origine de la rencontre de Suzy et de Jimmy. Une petite fille naquit. Quand on a connu la misère et la souffrance, la perspective d'une vie normale avec un mari et des enfants prend l'allure d'un véritable conte de fée. C'était compter sans l'adversité. Suzy, après sa grossesse, se plaignit souvent d'une douleur au côté droit. Sa propriétaire, qui avait remarqué qu'elle perdait du poids, lui conseilla de voir un médecin. Le praticien diagnostiqua une

tuberculose déjà très avancée. Suzy fut hospitalisée et c'est dans sa chambre d'hôpital que Jimmy l'épousa. Malgré son transfert dans un établissement américain, le mal empira. Un après-midi, dit Simone, Jimmy entra dans la salle du café de son hôtel et mit le disque "Wake up little Suzy" (Réveille-toi ma petite Suzy), il sanglotait; nous venions de comprendre que Suzy était morte.

Simone était très émue, moi également, et pour cause. Simone termina l'histoire en disant :

-Jimmy est reparti en Amérique quelques mois plus tard, emmenant avec lui sa petite fille. Le jour de son départ, le fils du patron lui donna le disque.

-Mais Simone, dis-je, cela ne s'est pas déroulé pendant l'époque des "maisons", mais en 1959 et le fils du patron c'était moi. Mes parents géraient alors un hôtel-restaurant.

-Ben m..., c'est pourtant vrai, je mélange tout; qu'es-tu veux, je suis une pauvre vioque maintenant. Ah, mais celle-là, la Nini, elle était bien au 12, mais elle n'y a pas mangé un sac de sel. Quoi, ça faisait pas un mois qu'elle travaillait, lorsqu'un après-midi, alors qu'elle faisait un client au premier étage, on entend des cris. On se précipite tous dans le couloir et on voit la Nini complètement nue, débouler dans les escaliers, suivie par le micheton pas plus habillé qu'elle, qui tenait sa liquette à la main. La Nini se précipite dans la salle de bains et s'enferme à l'intérieur. L'autre tapait à la porte en réclamant son flouze. Monsieur Edouard arriva et ordonna à Nini de rendre au client l'argent qu'elle avait emporté. Un, puis deux billets passèrent sous la porte. "Encore", disait l'autre, "T'avais promis !", répliquait Nini. Finalement, elle a tout rendu, enfin presque. Quand elle sortit, on crut que le patron allait lui mettre une toise. Il a bien levé la main sur elle mais il ne lui a pas donné la trempe qu'elle méritait, sans quoi, avec des battoirs comme il en avait, il l'aurait laissée sur le carreau. Un client, c'est un client, même si c'est un tordu. Oh, dis, tu te souviens de l'Irma ?



Devant mon étonnement, elle ajouta :  
-Mais si, la grosse Irma, ça devait être en 38 ou 39.

-Mais Simone, je n'étais pas né.

-C'est pourtant vrai, tu vois je déc... Hein ? oui, eh bien, la grosse Irma c'était une bruyante, pour sûr. Elle mettait du coeur à l'ouvrage. Ne l'a-t-elle appelée "sa mère", ah ! elle faisait pas semblant, elle.

Quand elle montait avec un client, les consommateurs du bar se taisaient pour mieux entendre. Mais Madame Paulette, elle, augmentait le phono. Paraît même qu'un jour qu'il était en panne, elle a demandé au Pierrot de jouer de l'accordéon, tellement l'irma se faisait entendre. Elle frisait les quatre-vingt-cinq kilos, ce qui ne l'empêchait pas de minauder comme une jeune fille qui n'avait pas encore vu le loup. Le patron lui disait toujours, en rigolant, qu'avec un tempérament pareil, c'est elle qui aurait dû casquer aux clients. Véridique, grand, on a été obligé de la fourguer dans la chambre du deuxième qui donnait sur la cour. C'est qu'elle aurait ameuté tout le quartier, la bavarde. Les pékins, quand ils redescendaient, ils étaient pas peu fiérots, surtout les nouveaux, ils s'imaginaient que la scène qu'elle venait de leur jouer était due à leurs talents. Sûr qu'ils y allaient d'une petite rallonge en artiche... Une artiste, j'te dis !

Simone se souvint encore que Madame Paulette, la gérante du 12, tricotait pull-overs et chaussettes pour tous les gosses du quartier. Devant sa porte les après-midis, ou au salon dès la nuit tombée. Le nombre de tricots distribués aurait ainsi pu servir de clientomètre. En effet, lorsque la clientèle était nombreuse, ladite Madame Paulette avait peu de loisirs pour jouer des aiguilles. Bien que secondée par la sous-maîtresse, elle devait se tenir à sa caisse, s'assurer que le temps imparti au consommateur était respecté, de part et d'autre. Dans le cas contraire, c'était l'amende pour la fille, et la rallonge pour le client. En revanche, aux fins de mois ou lorsque la garnison était consignée, inlassablement, elle tricotait et plus le client était rare,

plus les gosses étaient assurés de ne pas avoir froid l'hiver. Ce fait m'a rappelé que, moi aussi, dans les années soixante, j'avais profité des bontés de Madame Paulette, en dons de chaussettes. Elle avait, alors, soixante-dix ans passés.

### Le Gugus

Gugus, c'est le mari de Madame Paulette. Il se trouve, aujourd'hui, dans une maison de retraite. Vous dire quelle a été sa première phrase, passé l'étonnement de me revoir après plus de vingt-six années, relèverait carrément de l'indécence. Tout du moins, dans les termes avec lesquels elle fut formulée. Mais elle situe bien le personnage. Aussi, je la résumerai ainsi : il se plaint d'être contraint à la chasteté et ce, depuis plus de six ans, que sa dernière conquête remontait à 1983; il a maintenant quatre-vingt-sept ans.

Je retrouvais, ainsi, Gugus tel qu'en lui-même, toujours aussi gaillard en paroles et dont l'âge seul a eu raison de la vitalité physique.

Gugus porte sur la face interne du poignet gauche -ou droit je ne m'en souviens plus- un tatouage représentant une femme légèrement vêtue. Lorsqu'il actionnait ses doigts, grâce aux tendons, la femme dessinée esquissait une danse du ventre. Gus ne découvrait son poignet que les jours où il avait honoré Bacchus plus qu'à l'accoutumée, c'est-à-dire au début de chaque mois lorsqu'il percevait sa pension. L'ancien légionnaire possédait, dans les années cinquante, un magnifique chat siamois. Quand il partait en balade à bicyclette, l'animal se tenait dans un panier fixé au guidon. On prétendait alors que le félin lui tenait lieu de copilote, surtout les soirs de tangage. Il arrivait, certaines nuits, que le chat rentre seul au domicile de son maître, la femme de Gugus savait ainsi que son mari avait fait une halte obligée au commissariat de police. Prudent, Gugus avait, à ses dires, sa légion d'honneur toujours dans sa poche. Arrivé au poste de police,

il épinglait la médaille à son veston. Ainsi les agents de police étaient contraints de rendre les honneurs au titulaire de la Croix et un agent devait monter la garde devant sa cellule.

Dès que j'abordai l'objet de ma visite, nous engageâmes un dialogue pour le moins surprenant. Gus, avec l'âge, était devenu très sourd. Aussi devais-je hurler mes questions, et comme tout bon mal entendant qui se respecte, il me répondait sur le même ton. Heureusement, il n'y avait personne d'autre dans la chambre. Gus ne fit que raviver mes souvenirs sur ce qu'il m'avait dit par le passé. Et je devais faire la part des choses entre la réalité et ce qu'il avait vécu dans les bordels de nos anciennes colonies, lorsqu'il était légionnaire. Gus, encore gamin, avait habité rue de la Monnaie. Puis il s'était engagé dans la Légion. En garnison au Havre, il connut une jeune femme qu'il fréquenta, puis la vie les sépara, lui partant en Indochine, elle à Paris. Après avoir bourlingué dans pas mal de pays, -il y a trente ans, j'ai constaté, moi-même, ses états de services sur son livret militaire-, Gugus vint s'installer à Toul où il eut la surprise de retrouver la femme qu'il avait connue au Havre. Elle aussi avait fait sa vie. A Paris, elle s'était mariée avec un Sénégalais, Edouard Mendy.

### L'Edouard

Edouard et Paulette s'étaient établis à Toul, où ils géraient la maison de tolérance du 12 de la rue de la Monnaie; je devrais dire "elle", car une "tolérance" n'était jamais accordée à un homme... Madame Paulette, puisqu'il s'agit d'elle, avait une grande admiration pour son premier mari. Elle m'en avait parlé plusieurs fois : il aurait été champion de boxe dans sa jeunesse. A Toul, il entretenait une équipe de la même discipline, et donnait généreusement aux oeuvres de bienfaisance. Ainsi, une fois par semaine, dans le bas de la rue de Rigny, il croisait le maire et lui remettait une enveloppe avec de l'argent :

-Pour les pauvres, lui disait-il.

Il avait acheté un jardin au "Champ de Foire" et fait construire une belle baraque de jardin. Tous les mercredis, en voiture à chevaux, sous-maîtresse en tête et en grande tenue, il conduisait ses dames au vert. Il aimait alors à dire :  
-J'emène mes vaches au pré !

Réflexion qu'il faut prendre au second degré...

Mais auparavant, le "troupeau" prenait son repas dans un restaurant de "Saint-Mansuy" ou pique-niquait dans le jardin. Ce jour de sortie était obligatoire et imposé par la police. Les pensionnaires des maisons closes n'avaient pas le droit de sortir en ville, sauf pour aller au théâtre, encore qu'elles devaient être accompagnées par la sous-maîtresse. Rien dans leur tenue ne devait évoquer leur métier. Il leur était interdit de s'adresser aux autres personnes. Au moindre scandale, la police intervenait. J'imagine une soirée dans le petit théâtre de Toul, où tout le monde se connaissait, les hommes évitant de regarder celles avec qui ils avaient passé la soirée, quelques jours plus tôt, les épouses les ignorant comme il sied à des femmes honnêtes, et les filles les méprisant tous, avec superbe.

Les personnes que j'ai interrogées m'ont, presque toutes, parlé d'Edouard, le patron du 12, en termes chaleureux, oubliant, tout de même, le métier qu'il faisait. Comme il est mort en 1939, je peux dire que certaines dames de la bourgeoisie toulousaine n'eurent pas à se plaindre de ses faveurs. Il était, paraît-il très ... recherché ! Concernant ce monsieur, et tout le bien qu'il aurait fait autour de lui, il faut, peut-être, restituer les choses : dans les villes de province, notamment les petites villes, il était courant que le mari de la taulière répande le bien autour de lui. Il trouvait là le moyen de se dédouaner et de contre-carrer une éventuelle fermeture. A Toul, les journaux ne faisaient jamais état des dons qu'il distribuait. Lors de la quête annuelle au bénéfice du Bureau de Bienfaisance, tous les habitants étaient



sollicités, sauf ceux de la rue de la Monnaie et des Tanneurs. Le produit de la récolte était publié dans la presse; à côté du nom des donateurs, apparaissaient alors, toujours, d'importantes sommes versées anonymement...

Quand Edouard Mendy est mort, il avait quarante-trois ans. Un nombre impressionnant de Toulinois défila chez lui pour lui rendre un dernier hommage. Le jour des obsèques, les pensionnaires des deux maisons de tolérance de Toul obtinrent l'autorisation de suivre l'enterrement. Il n'y eut pas besoin de pleureuses. Le député du Sénégal s'était déplacé, en personne; son épouse, en tenue nationale, l'accompagnait. Plusieurs tenanciers de maisons de Nancy avaient fait le voyage dans de grosses voitures, mêlés à tous les souteneurs du coin, aux notables et aux petites gens. Le cortège funéraire était à ce point important, qu'il y avait encore du monde devant le domicile du défunt, alors que le corbillard arrivait devant la petite cordonnerie située à l'angle de la rue Michâtel et de la rue du Murot. Le lendemain, la presse n'en parla pas.

Une dame qui l'a vu sur son lit de mort, m'a dit qu'il ressemblait à un grand mannequin de cire noire. Ce qui m'a frappé, c'est la déférence avec laquelle certaines personnes m'en ont parlé, faisant précéder son prénom de Monsieur. "Monsieur Edouard"..., même le ton était respectueux.

D.....

La troisième personne qui, à un moment de sa vie, eut affaire aux maisons closes, fut très prolifique en souvenirs. Malheureusement elle -je devrais dire "il"- devait décéder quelques semaines après notre rencontre. D..., que je connaissais depuis bien des années était au fait de mes intentions de publier un jour une histoire des maisons de tolérance de Toul. Comme pour les autres témoins, je préserverai son anonymat.

Après la mort d'Edouard, un homme

de couleur, un de ses parents probablement, débarqua à Toul pour contrôler la gestion du bordel du bas de la rue de la Monnaie. Les relations avec Madame Paulette, la patronne, s'envenimèrent très rapidement. Un jour, il monta sur le toit du 12 et se mit à tirer sur les passants. Arrêté, on n'entendit plus parler de lui. C'est à cette époque que D... se mit en ménage avec Paulette qui était plus pour lui une soeur qu'une maîtresse, c'est du moins tout ce qu'il m'a dit. D... était un vieux routier de la prostitution.



La rue de la Monnaie comptait jusqu'à quatre maisons de tolérance : le 12, le 18, le 20 et le 26.

Bien qu'ayant une profession honorable, il ne refusait jamais les petits cadeaux des filles publiques que sa mère logeait dans des garnis. Si son nom apparaît quelquefois dans les faits divers d'avant-guerre, il n'avait jamais été condamné pour proxénétisme, ayant toujours eu d'autres revenus, avouables ceux-là. Il s'effaça lorsque Gugus vint s'installer à Toul.

Quelle a dû être leur émotion lorsque Paulette et Gus se revirent après tant d'années ? Ils ont vécu quelques années ensemble puis se sont mariés juste avant -ou après- la fermeture des maisons closes. Assez de temps à Gus pour se faire des souvenirs.

Les grands bordels de Paris et de province étaient pourvus d'un "essayeur". Il avait une double fonction : s'assurer des capacités des nouvelles recrues et leur dispenser, si je puis dire, une formation. L'appréciation du physique était du domaine de la patronne et de la sous-maîtresse. A Toul, avant 1914, il y avait toujours un jeune domestique dans les maisons, il remplissait peut-être cette fonction.

Pas regardant à la besogne, Gus m'a souvent affirmé qu'il n'aurait laissé à personne d'autre le soin de vérifier que le profil, comme on dit aujourd'hui, de la nouvelle venue correspondait bien aux critères de la maison. Connaissant son épouse et l'idée qu'elle se faisait de sa profession, Gus devait opérer en catimini. Gus me rappela que sa femme avait été condamnée, en 1946, à huit mois de prison pour avoir commis un avortement. Ici les témoignages divergent. Certains m'ont affirmé que c'était faux. Ne pouvant avoir accès aux archives judiciaires, je me suis plongé dans les journaux de l'époque et j'ai découvert l'article qui rendait compte du jugement du tribunal correctionnel en 1945. Madame Paulette fut bien condamnée à huit mois de prison pour avoir pratiqué un avortement. Si je me permets d'en parler, c'est qu'aujourd'hui l'interruption de grossesse est légalisée ! Madame Paulette

a dû rendre bien des services pendant sa longue carrière de tenancière. Laisser une prostituée avoir un enfant, alors qu'elle ne le désirait pas, c'était lui retirer la moindre chance de s'en tirer et la rendre encore plus soumise à la prostitution et vulnérable aux souteneurs, si elle n'était pas, déjà, en main. Quant à l'enfant, placé en nourrice, ses chances d'une vie normale étaient bien faibles.



Ce qui subsiste aujourd'hui  
du 27 de la rue des Tanneurs.

### Que les Toullois étaient sages !

Pour réunir le maximum de renseignements, je lançai, par voie de presse, un appel à témoignage. Comme je le pressentais, rares les Toullois, alors qu'ils étaient normalement constitués et en âge de les fréquenter, qui usaient des prestations qu'offraient les maisons closes

de Toul, ou alors ils ont tout simplement oublié.

En revanche, leur mémoire est plus vivace lorsqu'il s'agit d'évoquer les turpitudes d'un ami, qui lui, ne se gênait pas pour rendre visite aux belles des maisons très hospitalières des rues déjà citées. Certaines personnes reconnaissent y être tout de même entré, ... Ah ! mais en tout bien tout honneur..., pour y travailler ! L'installation sanitaire étant souvent sollicitée, le plombier effectuait de fréquents passages. Très sérieux, il déclinait toute invitation, fut-elle adressée par la plus belle :

-Pendant le service ? Vous n'y pensez pas !

Le témoignage de cet honnête et sérieux ouvrier fut, tout de même, intéressant. Tout comme celui du peintre et du menuisier. Ceux d'un ancien médecin, d'une infirmière et d'un agent de police ne l'ont pas été moins. Intéressants, aussi, les renseignements recueillis auprès de personnes ayant habité dans le voisinage. Que tous en soient remerciés.

### Approche historique de la prostitution

Jules... César dans les "Commentaires de la guerre des Gaules", cite les Leuques pour leur courage et leur dévouement à lui fournir des vivres pour ses légions. Il est fort probable qu'en plus des denrées réclamées, de jeunes et jolies leuquoises, en échange de quelques sesterces de bronze ou deniers d'argent, s'offraient à la soldatesque romaine. Cette probabilité ne repose sur aucune preuve écrite, mais comment, aurait-il pu en être autrement, quand on connaît la nature et ses exigences pour tout ce qui touche l'homme, en général, et le jeune militaire, en particulier ? Bien que je n'aie pas jusqu'à prétendre que l'on ouvrit à cette époque un ou plusieurs lupanars dans la jeune cité leuquoise...

L'existence des lupanaria -littérairement, les maisons de prostitution- remonte bien avant la civilisation romaine.

Hérodote raconte que Chéops, roi d'Egypte de la IV<sup>e</sup> dynastie, aurait placé une de ses filles dans un bordel pour lui procurer des revenus afin de pourvoir à la construction de la grande pyramide. Si cette affirmation s'avérait exacte, je pense qu'il faudrait l'assimiler à un rite religieux, je vois mal le grand Chéops en Monsieur Arthur.

### A l'époque des Grecs

Les Grecs, bien avant les Romains, et sous l'administration de Solon, l'un des sept sages de la Grèce, légalisèrent la prostitution et établirent des maisons publiques contrôlées par l'Etat. Solon les imposa (déjà) et, avec le produit des taxes, éleva un temple à Aphrodite Pandemos. On distinguait trois classes de prostituées dans la Grèce antique :

-Les "pornaï", principalement orientales, étaient groupées dans des maisons signalées au public par l'emblème phallique de Priape, ni plus, ni moins. Le client pouvait, après avoir choisi la dame, appelée aussi "gymnai" -parce qu'elle était quasiment nue-, l'emmener chez lui pour une semaine, un mois, voire une année. Il pouvait également la partager avec un ami. C'est avec le "pornothopos" -(le tenancier du lupanar)-, que le client convenait du prix à payer.

-A l'échelon supérieur, nous trouvons les joueuses de flûtes : les "aulétrides". Très jeunes, elles recevaient une éducation les préparant à leur futur métier. En plus de la musique et de la danse, elles connaissaient toutes les subtilités de l'art érotique. Reçues dans la société athénienne, elles étaient offertes aux hôtes pour la nuit, en gage d'amitié.

-En s'élevant encore dans la hiérarchie, figure la classe des "hétaïres", les plus prisées. Elles appartenaient au monde des citoyens. Teintes en blondes, elles étaient astreintes à porter des robes à ramages fleuris. Indépendantes, elles recevaient chez elles et pouvaient refuser celui qui ne leur convenait pas.



A l'instar des grandes cocottes du XIX<sup>e</sup> siècle, comme la Belle Otéro, Lola Montès ou Liane de Pougy, plusieurs noms d'hétaïres nous sont parvenus, tels Léontie et Aspasia, qui, en plus de leur talent, pour lequel elles étaient rétribuées, versaient dans la philosophie. Rien que pour cela, leur compagnie était très recherchée. J'imagine mal Ginette, dite la "gagneuse de la rue Saint-Denis", à Paris, plancher sur "La faim justifie-t-elle les moyens ?"

### Chez les Romains

Dans la Rome primitive, si la prostitution était admise, les prostituées étaient peu nombreuses et reléguées hors de la ville. C'est plus tard que les lupanaria furent créés. Les mérétrices -c'est ainsi que l'on nommait les prostituées-, travaillaient en maisons ou au grand air. Elles devaient porter la toge ouverte et des souliers rouges; la stola leur était interdite. Cette volonté de faire porter un uniforme et d'interdire le port de certain vêtement, a toujours été un fait constant chez les dirigeants, aussi bien dans l'Antiquité qu'au Moyen-Age ou à la Renaissance, et même, plus près de nous, avant la loi attribuée, à tort, à Marthe Richard.

Après la Paix Romaine, les bienfaits de la civilisation se répandirent dans toute la Gaule et, Lugdunum, Massalia et Lutécia (Lyon, Marseille et Paris), ouvrirent les premiers lupanars. Dès lors, les "maisons d'illusions" -c'est ainsi que le journal "l'Avenir Toulinois" appelait les maisons closes de Toul en 1945-, et leurs pensionnaires connurent, si j'ose dire, des hauts et des bas. Et ce, jusqu'à leur fermeture en avril 1946, et même bien au-delà : souvenez-vous de la condamnation de "Madame Claude" il y a quelques années, du mouvement de revendication des prostituées sous la houlette de la belle Ulla, et du lourd tribut qu'elles paient, et malheureusement paieront, à ce nouveau fléau qu'est le Sida.

Au cours des siècles, lorsqu'on n'en tirait pas le meilleur parti, la prostitution était combattue. Les autorités

fermaient les maisons, punissaient les filles et leurs maquereaux, puis, clandestinement, ça repartait de plus belle et sous la pression publique, et surtout pour les taxes potentielles qui leur seraient imposées, on autorisait les filles de joie à pratiquer leur commerce; ce cycle s'opéra jusqu'à nos jours. N'a-t-on pas entendu, voici quelques mois, un ancien ministre de la Santé, réclamer la réouverture des maisons de tolérance ?

### Au Moyen-Age

Le christianisme, bien sûr, condamne la prostitution et Théodose II, empereur d'Orient au V<sup>e</sup> siècle, fait fermer les lupanars de Byzance. Cette ordonnance s'étendra, vraisemblablement, sur l'Occident, tout du moins sur la France, puisque Saint Louis, après l'avoir combattue en vain, réglera la prostitution et permettra l'ouverture de maisons de tolérance que l'on appellera "Bordeau", parce qu'à Paris ces maisons se trouvaient à proximité de la Seine. En tout état de cause, elles devaient être éloignées du centre des villes. Que ce soit Saint Louis qui, le premier, institua les bordels au royaume de France, n'est peut-être pas innocent lorsqu'on connaît l'éducation que sa mère, Blanche de Castille, lui a donnée pour tout ce qui touche au sexe. Inconsciemment ne voulait-il pas se venger d'une mère castratrice qui prétendait lui imposer la chasteté, même dans le mariage ? Roi, homme d'état, responsable ou simple citoyen, sur un tel sujet nous réagissons toujours en fonction d'un vécu, assumé ou pas. Pour montrer, tout de même, sa détermination à vouloir sauver des affres de l'Enfer les filles perdues, Louis IX apporta son aide aux institutions religieuses accueillant les filles qui voulaient retourner à un état normal. Ainsi, il n'hésita pas à confier la Couronne d'Epines aux "Filles repenties" de l'abbaye de Saint Antoine. Cette communauté avait été fondée, en 1198, par le curé de Neuilly-sur-Marne. Elle était constituée de femmes de moeurs légères. L'abbaye atteignit une telle réputation de sainteté que des jeunes filles, dont

la vie était irréprochable, voulaient être admises au sein de la communauté, certaines s'accusant, même, de se prostituer. Pour écarter les candidates qui ne remplissaient pas les conditions requises, une matrone les auscultait, et les vierges étaient, automatiquement, refoulées. On raconte que des femmes se prostituèrent avec le seul but d'entrer à l'abbaye des "filles repenties".

### Toul et la prostitution

Et à Toul, me direz-vous ? Et bien, les archives, tout comme les historiens, sont peu prolixes sur le sujet. Widric, abbé de Saint-Evre au XI<sup>ème</sup> siècle nous dit bien que Saint Gérard a été contraint de chasser les religieuses qu'il avait installées à Saint-Gengoult parce qu'elles s'étaient égarées, au point d'enfreindre leur vœu de chasteté, mais on ne peut assimiler ces égarements à de la prostitution.

En étudiant les règlements de l'évêché de Toul dictés par l'évêque Thomas de Bourlemont au XIV<sup>ème</sup> siècle, nous relevons un article qui dit ceci : "Qui fera violence à une femme, si elle est honnête et de bon renom, vierge, mariée ou veuve, et ceux qui l'aideront à ce faire, seront bannis à un an et un jour de l'Evêché...". Je pense que si les législateurs de cet article ont pris le soin de préciser en parlant de femmes à qui on ferait subir des violences "si elle est honnête et de bon renom", c'est qu'il y avait des femmes "mal-honnêtes" et de mauvais renom que l'on peut très bien identifier comme étant des ribaudes. Un autre article stipule que "toute femme quelconque qui sera trouvée entre les portes ou hors de la cité, pendant que les bourgeois feront une sortie, paiera cinq sous d'amende..."; il faudrait savoir ce qu'on entendait par "femme quelconque". Ce qui plaiderait également en faveur de l'existence de la prostitution à Toul à cette époque, c'est qu'aucun article de ce code ne la condamne ou l'interdit. En revanche, on trouve dans les archives de Toul du XVI<sup>ème</sup> siècle, des

documents relatifs à la prostitution. Une ordonnance de police du 18 juillet 1529 nous apprend que les échevins, les justiciers, les conseils et gouverneurs de la cité de Toul se sont réunis en l'hôtel commun (hôtel de ville situé à cette époque place du Pilon, aujourd'hui place du Couarail) pour trouver un remède au désordre et au scandale causé par "plusieurs femmes impudiques et dissolues". Les édiles décidèrent que ces femmes se retireraient et résideraient rue du Moulin-à-Vent et des Terreaux, quartiers qui, dans le temps ancien, leur étaient réservés. Ce qui accrédi terait qu'il y avait bien des filles publiques, au Moyen-Age. L'ordonnance prévoyait, en outre, que les femmes impudiques devraient porter, sur l'un des bras, une pièce de drap jaune de trois doigts de longueur et d'un de largeur. Toujours cette manie de vouloir marginaliser ces femmes un peu plus. A Paris, si le port de la soie leur était interdit, les femmes de joie devaient porter une ceinture dorée, au grand dam des honnêtes femmes qui se voyaient, ainsi, privées d'une telle parure. Si elles passaient outre, elles risquaient d'être prises pour des gourgandines, d'où ce dicton : "Mieux vaut bonne renommée que porter ceinture dorée".

Pour en revenir à Toul, en 1561, on fustige quelques maquerelles et on les bannit pour soixante et un ans et un jour. Le 20 octobre 1567, de nouvelles ordonnances sont rendues à l'encontre des femmes impudiques. L'arrêté dit que l'entrée de la cité leur sera interdite si elles "font" chose qui tourne à scandale au peuple. Un petit malin, probablement un habitué de la gent féminine incriminée, sans doute, barra la page du registre où était transcrite l'ordonnance du 20 octobre. Les échevins ayant trouvé de fort mauvais goût qu'on ait osé porter atteinte à leur décision, la portèrent une seconde fois sur le registre. Ah, mais !

Henri Lepage, dans l'inventaire qu'il fit des archives de Toul, cite également trois liasses de pièces de procédures, du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, pour crimes de

tout genre dont celui de "prostitution de filles par leurs mères".

### Le fouet pour les maquereaux

Dans le livre des enquêeurs, (Etudes Toulouses XLI), j'ai relevé qu'en 1599 Claudin Lorrain, bourgeois en la ville de Toul, a été mis en prison parce qu'il était accusé d'être un "macreau". On lui infligea "le fouet sous la custode, en la tour Malpertuis, par ung maistre de Nancy", il fut conduit par le bourreau à travers la ville avec sur la tête une mitre sur laquelle était écrit "Mascreau publique" et on le bannit pour dix ans et un jour.

Hâtivement, je le reconnais, j'imaginai le bonhomme, la culotte baissée, recevant des coups de fouet, ô combien mérités. Mais voulant être précis, je m'adressai à une personne ayant autorité en "vieux françois", c'est ainsi que j'appris que "foueter sous la custode" avait pour signification "reprimander en secret".

Plus question alors de flagellation. Pourquoi donc faire venir un maistre -(bourreau)- de Nancy pour donner une leçon de morale, et pourquoi en secret, vu que le videogoussset serait ensuite promené en ville et exposé à la vindicte populaire ? Je consultai alors le Grand Larousse du XIX<sup>e</sup> siècle qui dit ceci : "foueter sous la custode : châtier ou réprimander en secret". Cette définition correspondait plus à mon souhait de voir fustiger le "mascreau". Mais peut-on transiger avec la langue fût-elle ancienne, pour se faire plaisir ? Enfin, l'idée me vint de consulter "le droit coutumier de Toul" de G. Marchal. "La fustigation, ou peine du fouet, était appliquée, soit en public par le bourreau aux carrefours et était alors infamante, soit en secret, sous la custode, dans la prison".

Maintenant si l'auteur du droit coutumier de Toul a commis une erreur, tant pis. De toute façon, le malingreux avait bien mérité le fouet, et il s'en tirait à bon compte. A Paris, il arrivait



Châtiment d'une proxénète à Londres au XVIII<sup>e</sup> siècle



que les souteneurs soient cloués au pilori (c'est-à-dire exposés). La même peine fut infligée à la femme Claudon de Toul en 1608. Ce châtement, pour les macreaux et leurs consocurs, n'était pas unique au royaume de France. Une gravure anglaise de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle nous montre qu'Outre-Manche, on savait aussi tenir la dragée haute aux proxénètes.

Si Saint Louis permit l'ouverture des bordels, c'est Louis XIV qui les fit fermer et pour bien montrer sa volonté de combattre la prostitution, il ordonna l'emprisonnement des ribaudes. Etonnant pour un roi dont la conduite n'était pas synonyme de vertu. A moins que cette décision ait été prise sous le règne de Madame de Maintenon !

Hormis les livres d'Eglise qui interdisaient toutes relations avec les femmes suspectes, je n'ai pas trouvé de faits significatifs qui se seraient déroulés à Toul au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### Les causes de la prostitution à Toul au XIX<sup>e</sup> siècle

C'est véritablement au XIX<sup>e</sup> siècle et même jusqu'à la fin de la guerre de 14-18 que la prostitution, sous toutes ses formes, connut à Toul son âge d'or. L'essor économique de la région, avec le creusement du canal de la Marne-au-Rhin dans les années 1840/1849, l'édification de la voie ferrée Paris-Strasbourg à la même époque, la construction des forts de la place forte de Toul à partir de 1874 et l'implantation d'usines dans une région essentiellement à vocation agricole, vont apporter un flux important de populations. Ces hommes, des ouvriers pour la plupart, avaient laissé leur famille, leur femme, leur fiancée au pays. Ils devaient trouver sur place de quoi compenser leur frustration affective. En réalité, ce problème fut vite résolu par l'arrivée massive de femmes aux moeurs légères. En fait, ces "péripatéticiennes des grands travaux" se déplaçaient au même rythme que les chantiers, du moins pour celles du canal et du chemin de fer. En 1896,

le maire de Chaudeney signale au préfet que, depuis la cessation des travaux du chemin de fer, il n'existe plus dans sa commune de femme de mauvaise vie.

Mais c'est surtout la progression constante de l'effectif de la garnison de Toul qui contribua à l'augmentation du nombre de filles publiques et à l'ouverture de plusieurs maisons de tolérance. Et on assistera à Toul au phénomène inverse de ce qui se produisit dans les autres villes : la création de nouveaux bordels, après 1890, alors qu'en France, depuis 1850, en raison d'un changement de mentalité et de comportement, bon nombre de maisons dites "hospitalières", fermaient leurs portes, faute de clients.

#### Prostitution et réglementation

La loi du 5 avril 1884 laissait aux maires le soin de prendre toutes les mesures qu'ils jugeaient utiles pour réglementer, permettre ou combattre la prostitution sur leur territoire. Sauf sous Vichy et en 1946, à l'occasion de la loi instituant la fermeture des maisons closes, la majorité des gouvernements pratiqua la politique de l'autruche face à ce fait de société qu'est la prostitution.

En 1895, le maire de Toul Z.Leduc prit un arrêté réglementant la prostitution à Toul. Auparavant, il y avait bien eu en 1822, 1856, 1864 et 1890, des règlements de police "sur les filles publiques et sur les maisons de tolérance", mais incomplets par rapport à celui édicté en 1895. D'autres suivront en 1931 et 1939. Afin de mieux cerner le fonctionnement et le quotidien des maisons closes de Toul, nous avons extrait et commenté quelques articles du règlement toulois de 1895 qui en compte 39. A noter que celui de Nancy en alignait 58.

L'article 1 du règlement toulois précisait : "Il est défendu d'ouvrir sur toute l'étendue du territoire de la commune de Toul, aucun lieu de prostitution, même de simples maisons de passe, sans avoir la tolérance de l'autorité municipale".

Les articles 2 et 3 signalent qu'une demande doit être "formulée sur une feuille de papier timbré à soixante centimes", avec un extrait du casier judiciaire, le consentement du propriétaire et du mari. L'autorisation n'était délivrée qu'aux femmes. Il n'en avait pas toujours été ainsi.

L'article 4 prévoyait que la municipalité pouvait interdire au mari de séjourner dans la maison de tolérance, bien que officieusement le véritable patron ce fut lui-même ou le concubin de la maîtresse de maison. Le même article interdisait l'accès de la maison aux enfants de la tenancière, âgés de moins de vingt et un ans. Cet article a été plusieurs fois transgressé.

#### Les premières "maisons" de Toul

En 1895, on compte à Toul quatre maisons de tolérance, elles étaient toutes situées rue de la Monnaie aux 12, 18, 20 et 22. En désignant les rues des Tanneurs et de la Monnaie comme étant des quartiers où devaient se regrouper les filles impudiques exerçant leur métier librement ou en maison, la municipalité n'avait fait qu'entériner ce qui existait depuis bien des décennies car, depuis l'époque de la Renaissance où les ribaudes avaient été reléguées rue du Terreau et rue Sonnaire, les femmes au ruban jaune avaient émigré vers l'est de la ville.

La première trace de l'existence d'une maison de prostitution autorisée remonte à 1848. Elle accueillait la clientèle au 24 de la rue de la Monnaie. Cette maison fermera une dizaine d'années plus tard. Deux gérants s'y succéderont, Nicolas Saintot, jusqu'en 1858, et Julie Carpe qui fera une belle carrière puisque nous la retrouverons au 18 de la même rue en 1872.

Cette dame ne possédait pas plus l'usage de l'écriture que de la lecture, ce qui tend à prouver que les études n'étaient pas indispensables pour tenir

un bordel ! Une condition incontournable cependant : savoir compter.

En 1851, parallèlement au 24 de la rue de la Monnaie, trois autres maisons existent rue des Tanneurs, aux 24, 28 et 33. Sans pouvoir affirmer que c'étaient des maisons de tolérance organisées comme celle de la rue de la Monnaie, elles n'en étaient, pas moins, des lieux de débauche et de prostitution, selon la formulation de l'époque.

En 1856, les propriétaires du 24 de la rue de la Monnaie, contraints ou librement, tentent une reconversion en louant leurs chambres à des ouvrières gagnant honnêtement leur vie, puis, un an après, nous les retrouvons comme tenanciers. La même année, les autres "maisons" n'apparaissent plus comme telles. La rue des Tanneurs va dès lors se spécialiser dans la prostitution en appartement, alors que la rue de la Monnaie, dont le nom trouve son origine dans un atelier de monnaies qui a fonctionné dans cette rue au Moyen-Âge, va s'orienter uniquement dans l'exploitation des maisons closes.

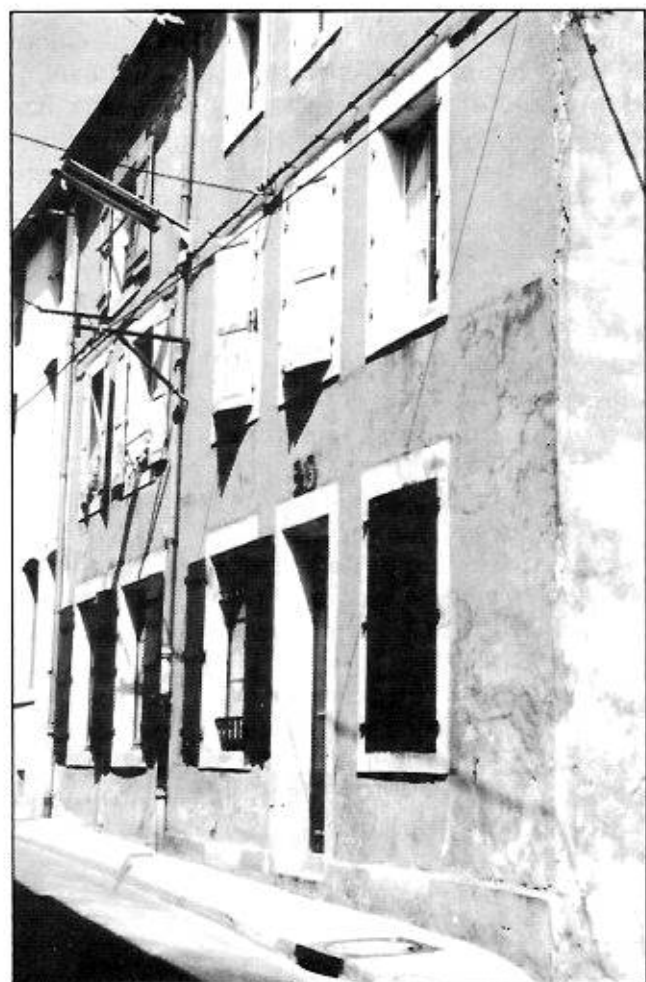
Vers 1856, une nouvelle maison ouvre rue de la Monnaie au 26. Elle le restera jusqu'en 1907-1910. Neuf tenanciers s'y succéderont. En 1861, une maison s'installe au 18, elle battra le record de longévité avec plus de soixante-cinq années d'existence. C'est Julie Carpe qui la porte sur les fonts baptismaux, elle en est, même, propriétaire. Il n'est pas impossible qu'elle ait obtenu l'autorisation de transférer sa "tolérance" du 24 au 18. C'était une pratique courante. En 1872, Julie Carpe cède sa maison à Frédéric Tétrétienne. Ce personnage, fondateur d'une dynastie de "maîtres de maisons" (on les appelait également ainsi), va donner, au commerce du sexe, un caractère familial.

#### Une longue lignée de tenanciers

Né en 1842, Frédéric Tétrétienne demeurait à Metz avec sa femme, Cathé-

rine Bion. Après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, il opte pour la nationalité française et vient s'établir à Toul. Sans pouvoir l'affirmer, l'autorisation qui lui fut accordée de succéder à la dame Carpe, n'était peut-être pas étrangère au choix qu'il fit de la France. Six ans plus tard, il cède son affaire à Jules Remenant. En fait, le bordel du 18 constituait la dot de sa fille, Emilie Tétretienne, qui épousait ledit Jules. Elle était âgée de dix-huit ans. De cette union naîtront plusieurs enfants. Une de leur filles -ou petite-fille ?-, gèrera, en 1939, le 27 de la rue des Tanneurs, une des deux dernières maisons closes de Toul. Mais n'anticipons pas.

Remenant n'est pas nouveau dans le métier ; il a, déjà, exercé ses talents de tenancier à Troyes où il a été maître de maison pendant deux ans. Son accession



Le 20 rue de la Monnaie aujourd'hui



Le 26 rue de la Monnaie aujourd'hui

à la tolérance à Toul est fulgurante et, sans en tirer la moindre conclusion, voyons avec quelle diligence le changement de propriétaire s'est opéré.

Le 19 septembre 1878, Jules Remenant adresse une lettre au maire de Toul dans laquelle il l'informe qu'il désire venir se fixer à Toul et reprendre la maison de tolérance appartenant au sieur Frédéric Tétretienne, logeur en garnis, 18 rue de la Monnaie. "En conséquence, il vient supplier les grandes bontés de Monsieur le Maire de la ville de Toul, de bien vouloir l'autoriser à gérer et tenir pour son propre compte la maison de tolérance sise rue de la Monnaie, n°18, au lieu et place du sieur Tétretienne qui la tient". A ce courrier est jointe une attestation de Tétretienne où il dit se désister et abandonner l'autorisation qui lui a été accordée par Monsieur le



Maire de tenir une maison de tolérance au profit de Jules Remenant. Il s'engage aussi à ne plus se prévaloir de ce droit à Toul.

Le 21 septembre, le commissaire de police de Troyes délivre au postulant un certificat où il indique que Remenant a tenu une maison de tolérance à Troyes de novembre 1875 au mois d'avril 1878. Le lendemain, Remenant se présente au commissariat de Toul avec les pièces nécessaires à l'enquête de moralité, à savoir : l'attestation de la police de Troyes et un extrait du casier judiciaire. Dans la foulée, le jour même, le commissaire de police de Toul adresse une fiche de renseignements au maire de la ville, selon laquelle il regrette le manque d'informations contenues dans la fiche de son collègue du département de l'Aube et demande au premier magistrat s'il y a lieu d'approfondir l'enquête pour connaître les raisons qui ont conduit Remenant à quitter sa tolérance et comment il l'a "tennée". Le maire dut considérer que ce complément de renseignements n'était pas indispensable puisqu'il délivra l'autorisation, le 25 septembre. Il s'était écoulé six jours depuis le dépôt de la candidature de Remenant. Difficile, après cela, de parler des lenteurs de l'administration !

Comme nous l'avons vu, Frédéric Tétrétienne renonçait à tenir une maison de tolérance à Toul. Seulement, cette déclaration n'engageait pas sa femme Catherine; aussi, en 1890, elle obtint la permission de succéder à un autre de ses gendres, Jacques Frey, au 20 de la rue de la Monnaie. "Monsieur gendre", pour qui son beau-père avait créé ce nouveau bordel, à Toul, s'était enfui, abandonnant femme, enfant et affaire. Ce ne sera pas la première fois que Catherine Tétrétienne reprendra du service pour sauver une tolérance, car en cette fin de siècle, des quatre maisons closes de Toul, trois appartenaient à son mari Frédéric.

Mais revêtons à 1886. Cette année-là, le nom de Jules Remenant disparaît

de la liste des maîtres de maisons touloises. Il n'est pas impossible qu'il ait été sous le coup d'une interdiction. En effet, ce n'est pas lui mais sa femme Emilie qui, en 1892, reprend le 18 à son compte. Un an après, elle décède. C'est alors une pensionnaire, cas unique, me semble-t-il, à Toul, qui assure la relève. Comme elle était la maîtresse de Remenant, le 18 n'échappa pas au clan Tétrétienne. En 1896, le 18 passe à Mélanie Bion, soeur de Catherine Tétrétienne, puis en 1906, c'est à la petite-fille de Catherine de présider aux destinées de cette maison; et c'en sera fini pour les Tétrétienne dans la gestion du 18, puisqu'en 1921, les tenanciers n'ont aucun lien de parenté avec cette famille.

Un retour au 20 pour signaler que la fille -naturelle ou d'un premier mariage- de Catherine Tétrétienne, Marie-Joséphine, tient cette maison pendant quelques années. Après cela, le 20 n'apparaît plus sur le recensement de 1931; il aura, donc, eu quelques trente-quatre années d'existence.

Un autre frère de Frédéric Tétrétienne vient également s'établir à Toul avec sa femme. En 1896, tous deux obtiennent la tolérance du 26. Veuve, sa femme se remarie. En 1901 elle dirige toujours le 26 puis son nom disparaît des propriétaires de 1911. Elle aura été la dernière patronne de cette maison. Neuf membres de la famille Tétrétienne ont donc tenu des maisons de tolérance à Toul.

### Les LAGNY

Moins ambitieux, les Songeux et les Lagny ne se sont succédés qu'une seule fois de père en fille ou de père en fils. Marcelle Songeux remplacera son père au 26 en 1876, mais pas pour longtemps puisqu'elle se retirera en 1877. Théophile Lagny reprendra l'affaire. Né en 1836, il était garde particulier, à Flavy-le-Maldeux dans l'Oise. C'est lui qui, en 1892, fera construire l'imposante maison du 12 rue de la Monnaie.

Il sollicite alors le transfert de son établissement du 26 au 12, et demande que la tolérance soit au nom de sa femme Marie Alexandrine Lucie. L'acquiescement de l'autorité municipale créa bien des soucis à la propriétaire des murs du 26, Catherine Tétrétienne, car Théophile Lagny emmenait avec lui le droit de tolérance. Pour conserver la même affectation au 26, la femme Tétrétienne adressa une supplique au maire et invoqua que l'augmentation toujours croissante de la garnison de Toul justifiait la création d'une quatrième maison de passe. Elle obtint l'autorisation et même celle d'y installer un gérant. Quant à Théophile Lagny, il s'installa dans sa nouvelle maison. Il échappait ainsi au renouvellement de bail et à l'augmentation certaine du loyer qui en découlerait.

Le principe des maisons de tolérance reposait sur l'exploitation ; le propriétaire louait sa maison au prix fort, sachant que le gérant n'avait d'autre alternative que d'accepter. Le tenancier exploitait au maximum, -et c'est un euphémisme,- les pensionnaires qui travaillaient chez lui. Quant aux filles, si elles soutiraient le plus possible aux clients, la presque totalité revenait au taulier, sans oublier la part du souteneur.

Théophile Lagny ne devait pas jouir longtemps de son affaire car, en 1894, c'est sa veuve qui reprend la maison et la transmet la même année à son fils Edmond. Il semblerait que, dans les années 1920, le 12 cessa d'être une maison close, mais pas pour longtemps. Ce bobinard qui est encore dans la mé-



Le 18 rue de la Monnaie



L'imposante maison, 12 rue de la Monnaie  
construite par Théophile Lagny

moire de bien des Toulousais, a fermé en octobre 1946 après avoir été transformé, comme le 27 de la rue des Tanneurs, en BMC (Bordel Militaire de Campagne).

### Les tenanciers de maisons de tolérance

Nous avons vu que, pour obtenir l'autorisation d'ouvrir ou de gérer une maison de tolérance, il fallait présenter un casier judiciaire vierge, c'est-à-dire exempt de toute condamnation, et qu'une enquête de moralité était effectuée dans la commune de résidence du candidat. Ce qui faisait dire dans les années 1920 qu'il était plus facile d'entrer dans la police que d'ouvrir un bordel. Opinion certainement exagérée.

Ce qui caractérisait les tenanciers de maisons, c'est que rien ne les différençait des autres gens, surtout en province au XIX<sup>e</sup> siècle. Ils se considéraient comme d'honorables commerçants. Zola et Maupassant en dressent un tableau édifiant dans leurs romans qu'il faut tout de même lire au second degré. En faisant d'un couple des plus bourgeois, les tenanciers d'une maison close, l'auteur de la saga des Rougon Macquart ne dénonce-t-il pas l'imposture, l'hypocrisie d'une époque ?

Un homme, aujourd'hui en retraite, m'a raconté qu'un jour, effectuant des travaux au 27 rue des Tanneurs, il entra dans la chambre des patrons et fut frappé par l'abondance de "bondieuseries" (sic) tant sur les murs que sur les meubles. Il est un fait que la plupart des prostituées et tauliers "avaient de la religion". Edith Piaf, qui avait été élevée, dans sa tendre enfance, dans une maison de tolérance, fut un jour conduite par les pensionnaires de la maison, en pèlerinage à Lisieux, pour qu'elle retrouve la vue.

### Les clandestines

Parallèlement aux maisons dont nous venons d'évoquer l'histoire, fleurissaient à Toul d'autres endroits qui, dans

la clandestinité, oeuvraient dans le négoce du sexe, encore que ces "clandés" fussent connus de la police. Les premiers à se plaindre étaient, bien évidemment les tenanciers patentés qui considéraient que les patrons de débits de boissons, tolérant la prostitution dans leur établissement, leur faisaient une concurrence déloyale. En décembre 1893, ils se plaignent qu'ils ne voient presque plus de militaires. Le général-gouverneur de Toul avait, également, de bonnes raisons de déplorer la prolifération de la prostitution clandestine car, selon lui, elle engendrait la propagation du mal vénérien.

En 1896, le sous-préfet demande aux maires des communes où séjournent des militaires, de lui communiquer le nombre de femmes de mauvaise vie, vivant sur le territoire communal. Les maires d'Ecrouves, Dommartin, Chaudeney, Domgermain et Gondreville, minimisent, voire nient dans leur réponse, la présence de filles publiques dans leur village, alors qu'un rapport de police révèle, qu'à Dommartin, six filles devraient être en carte et que cinq débits sont sous surveillance car le soir, de nombreuses prostituées de Toul et des villages s'y rendent... Qu'à Ecrouves, douze "hétaïres" vivent de leurs charmes sans compter celles employées dans les cabarets de la Justice et de la Madeleine. Enfin, si aucune fille de joie ne rôde à Domgermain, on en trouve dans deux des cafés de Bois-le-Comte. Les maires sont invités à prendre des mesures pour réglementer le libertinage sur leur territoire. On commence par consigner plusieurs cafés à la troupe, puis on interdit aux hôtels et brasseries d'embaucher des prostituées, de prendre plus d'une femme étrangère à leur famille. Un certificat de bonne vie et moeurs est exigé pour travailler. Enfin, toute femme surprise à danser dans un débit de boissons ou sur les genoux d'un client, est, immédiatement, mise en carte. Cela eut pour effet, non pas de réduire la prostitution, mais de la déplacer dans des endroits encore plus sordides qu'auparavant, comme les terrains avoisinant les casernes ou des baraquements misérables.



Toul le 30. Oct 1884

à Monsieur le Maire de Toul

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous informer que la création d'une troisième  
maison d'hotellerie paraissait si excessive  
pour le besoin de la localité, étant donné  
l'excédent de garnison, je me propose  
avec votre agrément d'occuper cette maison  
dans le lieu qui me sera désigné par  
la Municipalité, et de lui donner une  
destination exclusive, à l'usage  
des Officiers; m'engageant, en outre  
à me conformer aux prescriptions  
qui me seront édictées et à tenir  
cette établissement dans les conditions  
les plus convenables

Je vous prie Monsieur  
le Maire l'assurance de mes  
profonds respects de votre très  
dévotement et très obéissant  
serviteur

~~Antoine [illegible]~~  
~~le 30 Oct 1884~~  
A. J. [illegible]  
Le Maire =



P.S. Je dois indiquer cette Hotellerie  
à des militaires  
Je dit tout grammaire.